

**Arrêté du 1er mars 2012 portant prolongation (régisseurs d'avances et de recettes) au service administratif régional judiciaire de la cour d'appel de Riom**

**NOR : JUSB1206655A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

*Vu l'arrêté du 17 février 2005 instituant des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services administratifs régionaux des cours d'appel.*

ARRÊTE

**Article 1**

Mme Christiane FARGES, adjointe administrative principale de 1ère classe est, à compter du présent arrêté, nommée régisseuse suppléante du service administratif régional judiciaire de la cour d'appel de Riom en remplacement de Mme Chrystelle LHOMME épouse MARTOS, greffière du 1er grade.

**Article 2**

Mme Chrystelle LHOMME épouse MARTOS, greffière du 1er grade est, à compter du présent arrêté, et pour une durée maximum de 6 mois, nommée régisseuse intérimaire du service administratif régional judiciaire.

**Article 3**

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Riom en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 1er mars 2012.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,  
Par délégation la chef du bureau des carrières et de la mobilité professionnelle,

**Marie-Noëlle DEHOUCK**